

## LA SYNTHÈSE 12 – 14 du Toit

# Mieux connaître le mal-logement : les prochains sujets du rapport mal-logement en Isère

Ce 12 – 14 avait pour objectif de préparer le prochain rapport sur l'état du mal logement en Isère. Comme chaque année le rapport s'intéressera aux 5 dimensions du mal-logement et, cette année le rapport tentera d'éclairer les situations de ruptures institutionnelles. C'est-à-dire les personnes sortant d'institution et se retrouvant en situation de très grande précarité. Le focus est principalement fait sur les personnes sortant de trois institutions : l'ASE, la prison et l'hôpital psychiatrique.

### Un manque de donnée de la part des autorités

Si un état des lieux des structures participant à l'hébergement et au logement dans l'Isère a déjà été fait, permettant d'en recenser une très grande partie, il demeure toujours difficile d'obtenir des données sur les difficultés de logement des sortants d'institution. C'est par exemple le cas lorsqu'on souhaite savoir combien de sortants de l'ASE ou de jeunes majeurs en rupture institutionnelle sont usagers des structures d'hébergement et de logement dans le département ou, a contrario, sont sans logement ou hébergement. Le problème vient principalement de l'absence de données statistiques publiques sur ces sujets. Le seul moyen d'obtenir des données – aussi bien qualitatives que quantitatives – est donc de s'adresser aux acteurs qui accompagnent les sortants d'institution.

### L'inefficacité des dispositifs dans la lutte contre le mal-logement des jeunes

Plusieurs acteurs présents ont également pointé le fait que les dispositifs sont très souvent inefficaces car ils n'abordent pas le problème du mal-logement sous le bon angle. L'un des défauts évoqués est que les dispositifs développés (AJA, Garantie jeune) demandent encore trop aux jeunes à la rue de se réinsérer par l'emploi alors « qu'ils sont parfois très abîmés, l'emploi ne va rien solutionner du tout puisqu'ils n'y ont pas accès, il faut d'abord les réparer ». Les réparer en leur fournissant un lieu de vie digne notamment.

Réussir Ensemble qui accompagne environ 450 jeunes par an dont 150 sont en situation de mal-logement nous dit également : « 484€/mois ça ne permet pas d'obtenir un logement [...] le critère logement n'est pas considéré dans la garantie jeune ». La garantie jeune ne permet donc pas de sortir de la rue, ni même de protéger ce public

de la rue (cas d'un jeune qui s'est retrouvé à la rue à la fin de son AJA malgré sa garantie jeune). Une éducatrice spécialisée (basée sur Grenoble et son agglomération) donne également son évaluation du problème : « Quand j'entends 30% de jeunes qui sortent de l'ASE et qui se retrouvent en errance, je monterai un peu le pourcentage. [Ces jeunes], c'est une grosse grosse partie de notre public qui se retrouve à la rue ».

Enfin il est également à noter que même lorsqu'un jeune majeur peut effectivement bénéficier d'un logement au travers de l'AJA, les délais peuvent parfois être très longs (4 mois). Cela accroît encore l'instabilité dans la situation de ces jeunes en précarité résidentielle.

### **La complexité des sortants des autres institutions, hôpitaux psychiatriques et prisons**

Il faut enfin faire remarquer que l'accompagnement des sortants de prisons ou d'hôpital psychiatrique est insuffisant. L'Observatoire des prisons fait remarquer que les sortants d'institutions pénitentiaires sont livrés à eux-mêmes, ce qui ne leur permet ni de trouver un logement, ni d'obtenir un emploi et va même encourager la récidive. Tout cela à cause du manque d'investissement des pouvoirs publics sur la question.

La prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiatriques est également problématique. Les jeunes majeurs souffrant de tels troubles ne peuvent pas être placés en famille ou en foyer, et sont finalement mis à la porte après un très court séjour en hôpital psychiatrique – même lorsqu'ils peuvent présenter un danger pour eux-mêmes ou pour autrui du fait de leur pathologie (cas d'un jeune réfugié ayant vécu un traumatisme durant son voyage). Or finir à la rue ne permet pas de soigner les troubles psychiatriques de façon efficace car cela ne permet pas de suivre un traitement ou d'avoir pas une prise en charge adaptée. De fait, cela ne permet pas un retour vers le logement pour ces personnes. C'est ici le manque de moyens des institutions qui est considéré comme la cause du problème.